

Image not found or type unknown



Question De Robien recentré

Par **mathieue92**, le **12/01/2015** à **14:16**

Bonjour.

J'ai fais l'acquisition de 2 appartements anciens en 2007 ainsi que d'un appartement neuf qui m'a été livré en 2009.

Je defiscalise chaque année sur la formule De Robien Recentré pour le neuf et regime commun pour l'ancien. J'aimerais savoir s'il est possible de vendre un des appartements anciens sans remise en cause des dégrèvements fiscaux déjà consentis ou dois-je attendre l'échéance du De-Robien en 2018 ?.. Merci des infos que vous pourrez me donner...[smile3]